

Rennes, le 6 mars 2017

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes

à

Monsieur le Président
CADA
35, rue Saint-Dominique
75700 PARIS 07 SP

Monsieur le Président,

Par courrier suivi n° 1K00794816030 en date du 2 février 2017, je m'étais vu contraint de demander l'avis de votre commission sur un refus implicite de communication de 2 documents sollicités auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine le 17 décembre 2016.

Ayant reçu ces documents le 2 mars 2017, à l'appui d'un courrier daté du 24 février et posté le 28, je viens vous informer que ma demande est devenue sans objet.

Je ne peux que regretter d'avoir été conduit à requérir votre instance, dont je connais la charge, pour obtenir satisfaction.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Patrick Jéhannin

Copie : Monsieur le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine